

Le Projet Médical Partagé de la filière Psychiatrie et Santé Mentale prévoit la mise en œuvre « d'actions phares » à déploiement territorial.

Les équipes médicales des établissements gestionnaires des secteurs de psychiatrie ont contribué à ce projet : le CHU de Dijon, le CH La chartreuse (CHLC), le CH de Semur (CHRM), et le CH Haute Marne pour ses secteurs de Chaumont et de Langres (CHHM). Sur cette base, le Comité de Pilotage Psychiatrie et Santé Mentale du GHT 21-52 a retenu 7 priorités pour 2018-2019 :

Enfants & Ados

- Développer la psychiatrie périnatale (Drs BESSE, LECLERCQ, DUBUS, PERNIN, PINOIT)
- Prévenir la crise suicidaire et développer le dispositif d'accueil en urgence (Drs BESSE, DELAHOUSSE, DUBUS, PERNIN, PINOIT)

Adultes

- Mettre en œuvre une prise en charge précoce des psychoses (Drs MARTIN, GRANON)

- Améliorer l'accueil en urgence (dont la crise suicidaire) et prévenir les hospitalisations (Drs BENETTI, ROY, BEAUVALOT, BELLOUZ, PONA VOY)
- Améliorer la prise en charge des troubles de l'humeur : états anxio-dépressifs & troubles bipolaires (Drs MILLERET, WALLENHORST, Pr BONIN, Dr MAACH)

Personnes âgées

- Mieux accompagner les personnes âgées atteintes de troubles psychiques (Dr MURAT)

Addictologie

- Animer et coordonner la filière addictologie sur le territoire 21-52 (Pr TROJAK, Drs BLAISE, PHILIPPOT, WALLENHORST, SALMONT)

Ce Projet Médical Partagé s'inscrit désormais dans un dispositif coordonné d'actions territoriales en Côte-d'Or et sur Dijon Métropole. Tous ces projets seront articulés, avec les priorités du projet Territorial de Santé Mentale et sa future plateforme.

Bruno MADELPUECH

Pilote de la filière Psychiatrie et Santé Mentale du GHT 21-52



Zoom sur... la prévention et réhabilitation précoce des personnes atteintes de troubles psychotiques

Description de la structure

La prise en charge précoce se traduit par la volonté d'être présent rapidement en tant que soignant prêt à proposer des soins appropriés pour prévenir une évolution défavorable au long cours. Cette activité repose sur une **prévention et un repérage précoce** pour limiter la durée de psychoses non traitées. Une prise en charge spécifique permet ainsi de favoriser la **réhabilitation de la personne**, avant que ces troubles s'installent durablement.

Le **Centre d'Intervention Précoce pour Psychose (CIPP)** de Dijon est pionnier dans ce domaine et utilise différents outils et interventions spécifiques à cette prise en charge.

Une déclinaison des outils et des coopérations sur le territoire

La structuration d'un CIPP sur Dijon favorise leur **déploiement sur l'ensemble des secteurs du GHT**, qui devront par ailleurs se renforcer autour du case management, de la remédiation cognitive, des thérapies cognitivo comportementales, de la psychoéducation et autres soins de réhabilitation.

L'**implication des familles** pourra s'accompagner de programmes spécifiques (pro familles, groupes de parole, ...) Chaque secteur psychiatrique pourrait à terme bénéficier d'une **"antenne CIPP" appuyée sur un centre ressource depuis Dijon**. Les liens avec les projets de recherche en santé mentale seront également favorisés, par exemple avec le centre de génétique du CHU.

Les priorités 2018 - 2019

- Travailler le réseau de référents (antennes CIPP) et les modalités d'adressage des patients
- Formation des professionnels aux outils pour favoriser l'évolution des pratiques de soins
- Travail dans le cadre du dispositif national de l'ANAP
- Structuration d'un niveau 2 de réhabilitation psychosociale sur Dijon (labellisation avec enveloppe financière associée)

Un axe partenarial fort

Des conventions de partenariat axées fortement sur la prévention sont en cours de formalisation en lien avec :

- La Maison des adolescents de Côte d'Or
- Le Service de Prévention Universitaire
- Le Centre de génétique CHU

L'équipe du CIPP Dijon

Dr Juliette MARTIN
Psychiatre et responsable du CIPP au CHLC de Dijon

Dr Ophélie GRANON
Vanessa VACHET

Florian BRETON

Sébastien PACCOURD

Marine GUINOT

Contact : 03 80 42 48 71

03 80 42 48 72



#La psy avance ...



Psychiatrie périnatale

Le projet prévoit l'interventions en pré et post natal dans les maternités et par les secteurs de pédopsychiatrie, et s'appuie sur le réseau Périnatal de Bourgogne.

Des consultations spécialisées de psychiatrie périnatale ont été mises en place depuis les secteurs de psychiatrie :

- de Dijon, associées à un projet d'HDJ (CHLC)
- de Beaune (CHLC) en lien avec le service de pédiatrie du CH de Beaune.
- Sur le CH de Semur, et les secteurs sud haute marnes par l'intervention de psychologues.

Une réflexion est engagée pour un projet d'équipe mobile d'intervention (aujourd'hui assuré par deux psychiatres et une sage femme sur les secteurs Dijon et sud Côte d'Or).

Pilote : **Dr Stéphanie LECLERC (CHLC)**



Stimulation cérébrale

Le développement du plateau technique spécialisé dans la prise en charge des troubles psychiatriques est une priorité pour assurer un panel de traitements adaptés à chaque prise en charge.

Un groupe de travail depuis étudie les possibilités de développement de l'électroconvulsivothérapie (ECT) et la mise en place de la Stimulation Magnétique Transcrânienne (rTMS - traitement moins invasif que l'ECT et aux applications multiples : dépression, addictologie, douleur, etc...)

Un projet de fédération médicale des activités de stimulation cérébrale est à l'étude pour assurer un accès équitable sur l'ensemble du territoire.

Pilotes : **Pr Benoît TROJAK
Dr Jean-Claude GIROD**



Urgences psychiatriques

Deux projets sont portés respectivement par le CHU et le CHLC pour améliorer la prise en charge de l'urgence et de la crise suicidaire :

- Unité de soins de crise au CHU (tentative de suicide)
- Unité de Courte Durée (<5j) au CHLC.

Les deux établissements assurent une gestion de projets commune pour améliorer la gestion des flux intersectoriels et une meilleure prise en charge des patients.

Ces travaux ont permis d'avancer dans plusieurs domaines :

- Recrutement d'un assistant partagé sur Dijon.
- Formalisation de protocoles partagés : indications d'hospitalisation courtes, soins sans consentements..
- Réunions cadres-médecins inter établissements
- Réflexions communes sur la prise en charge en addictologie.

Pilotes : **Dr Maud-Emilie BENETTI (CHU)
Dr Muriel ROY (CHLC)**



Addictologie

Une Fédération Médicale Inter Hospitalière en addictologie est en cours de structuration sur l'ensemble du territoire GHT 21-52. Elle permet de partager un projet médical commun, favorise les échanges entre les structures et la coordination de la filière.

Une convention a été établie entre les établissements sanitaires autorisés en addictologie et le SSR du Renouveau. Elle sera adoptée à la fin de l'année 2018.

Des perspectives de développement de la filière sont intégrés dans les objectifs de cette fédération :

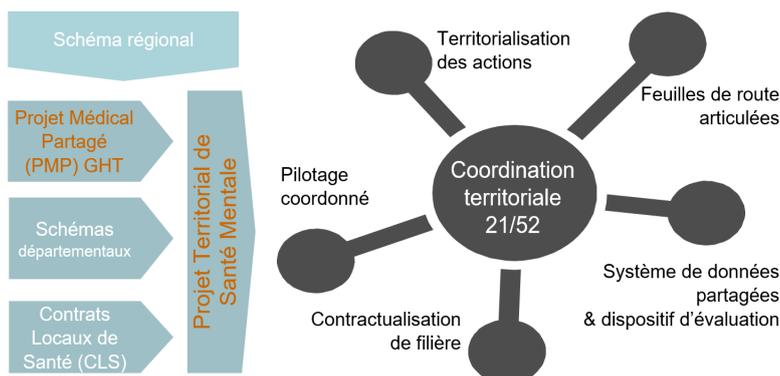
- Le développement de la télémédecine
- L'intégration des structures partenaires du médico social.

Pilotes : **Pr Benoît TROJAK (CHU)
Dr Véronique PHILIPPOT (CHLC)
Dr Thomas WALLENHORST (CHRM)**

Projet Médical Partagé (PMP) et Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

Il existe différents niveaux d'intervention en psychiatrie et santé mentale qu'il s'agisse de la sectorisation psychiatrique, des contrats locaux de santé, du département, du GHT 21-52 (interrégional) ou encore la région BFC ... Pour bien distinguer la portée des différents projets nous pouvons retenir deux aspects majeurs :

- Le PMP concerne en premier lieu l'organisation de l'offre sanitaire.
- Le PTSM est départemental (choix ARS) et concerne l'ensemble des acteurs de la santé mentale avec une orientation forte sur les actions de coordination et de prévention.



Ces deux projets sont complémentaires. Ils permettent d'élargir la démarche partenariale entre les secteurs et de prioriser la déclinaison opérationnelle des projets sur le territoire.

Le PTSM Côte d'Or en cours de construction donnera lieu à un contrat territorial de santé mentale. La création d'une Plateforme Territoriale de Santé Mentale chargée de coordonner le projet est à l'étude.

Contact

Amandine CLAVEL
Chargée de mission

03 80 42 52 41 - amandine.clavel@chlcdijon.fr